



1^{ère} Compagnie d'Arc de Strasbourg

ASSOCIATION AFFILIEE A LA FEDERATION FRANÇAISE DE TIR A L'ARC

Inscrite au Registre des Associations – Volume LXXIII – Folio 5

Siège : 19, rue des Couples – 67000 Strasbourg

N°SIRET 434 332 583 00030 – code APE 8551Z

Président : Mr Thomas Meyer-Bisch

Tél. : 06.50.52.84.77- E-mail : thomas.meyerbisch@gmail.com

Année sportive 2011/2012

Chers Amis Archers, Parents des Jeunes du Club et Futurs Archers,

Vous trouverez dans ce dossier tous les renseignements nécessaires à la pratique du tir à l'arc au sein de la 1^{ère} Compagnie d'Arc de Strasbourg pour l'année sportive 2011/2012.

Le club :

La 1^{ère} Cie est l'un des plus grands clubs de tir à l'arc d'Alsace. Le Club est actif dans trois domaines :

- des animations en milieu scolaire,
- une École des jeunes très structurée avec un animateur professionnel breveté d'Etat,
- un accompagnement des adultes (initiation et perfectionnement) assuré par des bénévoles diplômés « Entraîneurs Fédéraux ».

Le club pratique principalement le tir sur cibles : distances de 20 à 70m en extérieur (terrain d'arc de HautePierre) et distance de 18m en salle (Centre Nautique de Schiltigheim). Et ce, en loisir comme en haute compétition.

La licence :

Elle est obligatoire. Elle est valable du 1^{er} septembre au 31 Août de l'année suivante. Son coût comprend plusieurs parties : une cotisation pour devenir membre de l'association et une série de cotisations aux instances fédérales : Fédération, Ligue, Comité départemental. A cela se rajoute obligatoirement pour les jeunes ou les adultes débutants un montant pour la prise en charge des cours et du prêt de tout le matériel nécessaire.

Cette année la fédération propose trois types de licences pour adultes :

- « **compétition** » qui permet de participer aux différentes compétitions,
- « **loisir** » qui permet de pratiquer son sport sans participer aux compétitions,
- « **sans pratique** » pour les bénévoles ne pratiquant plus mais désirant s'investir dans le club.

Il est bien sûr possible de changer de type de licence au cours de l'année (uniquement de la moins chère à la plus chère). Les adultes débutants bénéficient d'une licence de type « loisir », n'étant pas amenés à pratiquer en compétition dès la première année.

	1 ^{ère} Cie	Cours	FFTA (3)	LATA	Comité BR	Total
Adultes compétition	58 €	/	38 €	20 €	9 €	125 €
Adultes débutants	58 €	50 €	30 €	18 €	7 €	163 €
Adultes loisir	58 €	/	30 €	18 €	7 €	113 €
Adultes sans pratique	40 €	/	25 €	16 €	5 €	86 €
Jeunes débutants	20 €	140 €	21 €	13 €	7 €	201 €
Jeunes compétiteurs	20 €	170 €	21 €	13 €	7 €	231 €
Poussins (après le 01/01/2002)	20 €	140 €	12 €	13 €	7 €	192 €
Jeunes loisirs (+16 ans, + 2 ans ancienneté)	20 €	80 €	21 €	13 €	7 €	141 €
Visiteur (avec licence autre club)	72 €	/	/	/	/	72 €
Visiteurs étudiants (avec licence)	42.50 €	/	/	/	/	42,50 €
Licence découverte (1^{ère} licence - à partir du 1^{er} mars 2011)	16 €	/	15 €	3 €	2 €	36 €
Convention Handisport	58 €	/	14 €	2 €	2 €	76 €

Tarif famille « jeunes » : à partir de la 2^{ème} inscription, réduction de la partie « cours » à 90 €. Idem pour un adulte (tarif complet) + un ou des enfants.

Réduction pour les couples de 16 € sur le total.

Association agréée par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports – n° 2 4 8

Association affiliée à l'Office des Sports de la Ville de Strasbourg sous le n° 9 9

Association affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc sous le n°31/67/001

Site internet : <http://www.arc-strasbourg.net> Mail : info@arc-strasbourg.net

Pour ceux qui le souhaitent, la licence vous permet de bénéficier d'un tarif d'abonnement préférentiel au magazine « **Le Tir à l'Arc** » : 27 € pour 6 numéros et le « **Guide de l'Archer** ». Vous pouvez vous abonner auprès de la FFTA ou cocher la case dans le formulaire d'inscription et rajouter la somme à votre montant. Nous vous abonnerons alors avec votre licence.

Le paiement par chèque en 3 fois est possible. Dans ce cas, joignez les 3 chèques lors de l'inscription. Ils seront encaissés chaque début de trimestre.

Assurance :

La cotisation FFTA intègre une part d'assurance obligatoire couvrant votre responsabilité civile (0,30 €) et une part facultative « garantie individuelle accident » (0,30 €) accordant des indemnités en cas d'accidents corporels lors de la pratique du tir à l'arc, pendant les trajets pour se rendre sur ces lieux de pratiques, en loisir ou en compétition ainsi qu'une assistance auprès d'Europ Assistance. Si vous ne souhaitez pas souscrire à la part « accidents corporels », vous devrez cocher la case ad hoc dans le formulaire d'inscription et retirer 0,30 € au montant payé. Il est par ailleurs possible d'étendre les garanties individuelles complémentaires. Tous les renseignements concernant cette assurance (couverture, garanties complémentaires optionnelles, déclaration d'accident) se trouvent sur notre site internet ou celui de la FFTA.

Certificat médical :

La délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical de moins de trois mois attestant **l'absence de contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc**. La participation aux compétitions organisées ou agréées par la FFTA est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant **l'absence de contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc en compétition**. Pour que cette mention puisse figurer sur la licence, le compétiteur devra impérativement fournir **avec** le dossier d'inscription un certificat médical conforme à ce qui précède.

École des jeunes :

Les « **Jeunes** » du Club sont regroupés au sein de « l'Ecole des Jeunes » et répartis par groupes de niveau en fonction de leur âge et de leur ancienneté dans le tir à l'arc. Toutes les séances sont assurées par M. Jérôme JOSSERAND, responsable de l'école des jeunes.

Rentrée le mercredi **7 septembre** : à partir de **16h00** pour les jeunes **compétiteurs** à **Hautepierre**
Rentrée le samedi **10 septembre** : à partir de **14h00** pour les jeunes **débutants** à **Hautepierre**

Adultes :

Les **adultes débutants** seront accueillis au **Centre nautique de Schiltigheim**, hall des Pas Perdus - salle du 1er étage, accès par l'escalier extérieur, à partir du **jeudi 8 septembre** - 18h30. Accueil, essais, horaires. Encadrement : Yves Flute (Entraîneur fédéral)

Les créneaux horaires encadrés sont les suivants :

	Adultes
Mardi 18h30-20h00	Perfectionnement adultes
Mardi 20h00-21h30	Perfectionnement adultes
Jeudi 18h30-20h00	Initiation adultes débutants
Jeudi 20h00-21h30	Perfectionnement adultes

	Jeunes
Lundi 18h30-20h30	Compétiteurs
Mercredi 16h00-18h00	Jeunes compétiteurs
Mercredi 18h00-20h00	Jeunes compétiteurs
Vendredi 18h30-20h30	Compétiteurs
Samedi 14h-15h30	Jeunes Débutants

- Les créneaux sont donnés à titre indicatif sous réserves du nombre d'inscrits
- **Dimanche** : entraînement libre pour les titulaires de leur matériel (pas de cours) Présence d'un responsable requise. Salle uniquement le matin.

Association agréée par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports – n° 2 4 8
Association affiliée à l'Office des Sports de la Ville de Strasbourg sous le n° 9 9
Association affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc sous le n°31/67/001
Site internet : <http://www.arc-strasbourg.net> Mail : info@arc-strasbourg.net

Le terrain extérieur est également accessible en semaine pendant la journée en fonction des cours donnés dans le cadre des animations scolaires. La salle est ouverte jusqu'à 21h30 tous les soirs sauf le dimanche.

Attention l'accès à la salle en dehors de ces horaires est très encadré (cf. **règlement intérieur** du club, en téléchargement sur notre site internet) : il n'est permis qu'accompagné par une personne responsable (liste affichée à la salle).

Le terrain extérieur, à HautePierre, est accessible pour les titulaires de leur matériel, en achetant la clé du terrain au tarif de 3€.

Compétitions :

Les calendriers sont téléchargeables sur notre site ou celui de la Ligue, les mandats également ; ils sont de plus affichés sur les terrains. Le club assure l'inscription groupée des compétiteurs et effectue le règlement des mises auprès du club organisateur. Les compétiteurs indiquent à quels concours ils souhaitent participer. Les frais d'inscription sont à régler 15 jours avant la date du concours. Passé ce délai chacun s'inscrit directement auprès de l'organisateur en envoyant par courrier le montant de l'inscription ou en payant sur place au greffe.

Communication / information :

Outre les traditionnels tableaux d'affichages que vous trouverez sur les terrains, toutes les informations du club sont accessibles sur notre site internet (partie publique) ou sur le forum (partie privée, où nous vous invitons à vous inscrire) : résultats, événements, compétitions, documents statutaires,... Vous recevrez aussi régulièrement par courriel (votre adresse mail est pour nous très importante, elle nous permet de communiquer rapidement à moindre frais) des notes du Président ou du CA concernant la vie du club. Nous invitons aussi les parents des jeunes à nous laisser un numéro de mobile ou de fixe ou nous pouvons vous joindre en cas de problème.

Bonne saison sportive à toutes et tous.

Le Président

Thomas Meyer-Bisch

La secrétaire

Corinne Ostertag

La Trésorière

Annick Guillemette



BULLETIN D'ADHESION – SAISON 2011-2012 (JEUNES)

Je, soussigné, **père, mère, tuteur** de l'enfant :

Nom :

Prénom :

Adresse (n° rue, ville, code postal) :

N° de téléphone : N° de portable :

E-mail :

Demande l'adhésion à la 1^{ère} Compagnie d'Arc de Strasbourg de mon **fil/fille** pour la saison 2011/2012 :

Date et lieu de naissance :

Établissement scolaire fréquenté :

En tant que : Débutant : (1^{ère} inscription : Oui Non)

Compétiteur confirmé : minimum DEUX entraînements par semaine Lycéen : loisirs

Licence et cours : Montant :

Suppression de la part « Garantie individuelle accident » (- 0,30 €) Montant :
(dans ce cas je ne pourrai prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité au titre de la garantie accident corporel)

Abonnement au magazine « Le Tir à l'Arc » (27 €) Montant :

Règlement : Espèces Chèque - Banque : **Total** :

Adresser la présente demande accompagnée d'un chèque à l'ordre de la 1^{ère} Compagnie d'Arc de Strasbourg, à la trésorière du club : GUILLEMETTE Annick 10A rue Déserte 67000 STRASBOURG, ou la remettre au responsable présent lors de la journée d'inscription.

Le certificat médical est obligatoire pour les nouveaux adhérents (excepté la licence sans pratique), doit être impérativement daté de moins de trois mois et rédigé dans les formes indiquées dans le dossier fourni. **Pour les compétiteurs faire ajouter la mention « pas de contre indication à la pratique du tir à l'arc en compétition »**

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise l'association à fixer, reproduire, représenter et communiquer les photographies de mon enfant (revues, site internet, publication dans la presse écrite, reprise pour les campagnes institutionnelles de l'association...)

A, le 2011 (signature)

cadre réservé au club

Visa du Président ou du responsable :

Chèque (si nom différent) :

Certificat médical : Date

Médecin

Inscription FFTA faite le :

Association agréée par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports – n° 2 4 8

Association affiliée à l'Office des Sports de la Ville de Strasbourg sous le n° 9 9

Association affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc sous le n°31/67/001

Site internet : <http://www.arc-strasbourg.net> Mail : info@arc-strasbourg.net



BULLETIN D'ADHESION – SAISON 2011-2012 (ADULTES)

Je, soussigné :

Nom :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Adresse (n° rue, ville, code postal) :

N° de téléphone : N° de portable :

E-mail :

Demande mon adhésion à la 1^{ère} Compagnie d'Arc de Strasbourg pour la saison sportive 2011/2012

- Initiation (jeudi soir) Perfectionnement (mardi soir)
 Initiation – perfectionnement (débutant en 2008-2009) (jeudi soir) – (souhait en fonction de la place)
 Autres jours de la semaine (samedi – dimanche)

Je compte pratiquer en : Loisir Compétition

<input type="checkbox"/> Licence et cours :	Montant :
<input type="checkbox"/> Suppression de la part « Garantie individuelle accident » (- 0,30 €) (dans ce cas je ne pourrai prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité au titre de la garantie accident corporel)	Montant :
<input type="checkbox"/> Abonnement au magazine « Le Tir à l'Arc » (27 €)	Montant :
Règlement : <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Chèque - Banque :	Total :

Adresser la présente demande accompagnée d'un chèque à l'ordre de la 1^{ère} Compagnie d'Arc de Strasbourg au trésorier du club : GUILLEMETTE Annick 10A rue Déserte 67000 STRASBOURG, ou la remettre au responsable présent lors de la journée d'inscription.

Le certificat médical est obligatoire pour les nouveaux adhérents (excepté la licence sans pratique), doit être impérativement daté de moins de trois mois et rédigé dans les formes indiquées dans le dossier fourni. **Pour les compétiteurs faire ajouter la mention « pas de contre indication à la pratique du tir à l'arc en compétition »**

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise l'association à fixer, reproduire, représenter et communiquer les photographies me représentant (revues, site internet, publication dans la presse écrite, reprise pour les campagnes institutionnelles de l'association...)

A, le 2011 (signature)

cadre réservé au club

Visa du Président ou du responsable:

Chèque (si nom différent) :

Certificat médical : Date

Médecin

inscription FFTA faite le :